

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE
AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal provisoire, à sa séance extraordinaire du 21 septembre 2026, a adopté le règlement numéro 14-26 relatif à la création d'un programme d'aide financière pour soutenir la restauration patrimoniale sur le territoire de la Municipalité d'Hébertville.

Les personnes désireuses d'en prendre connaissance pourront le faire au bureau municipal du secteur Saint-Bruno durant les heures normales de bureau, soit :

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 7h à 12h

DONNÉ À HÉBERTVILLE, CE 22^e JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.


Rachel Bourget, d. g.
et greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Bourget, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité d'Hébertville, Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 22 septembre 2026, entre 8 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 septembre 2026.


Rachel Bourget, d.g.
et greffière-trésorière